



# GABRIEL PÉRI

## Compte-rendu de la visite du 15 décembre 2021

### Participants :

**Président** : M. Yannick BUSTOS

**Adjointe aux Conseils de quartier** : Mme Souad OUASMI

**Correspondant territoire** : M. Yazid IKDOUMI (Excusé)

**Technicien Keolis** : Mikael ARIKAN

3 agents municipaux présents (Direction Cadre de Vie, Direction Unique Prévention Sécurité, Conseils de Quartier)

### Délégués :

ALI Zam-Zam

EL BRIHI Ouidad

MZE ALI Harsoita

BEY Mohamed

HENRY Jérôme

REBAIA Farida

CHAMEKH Mohamed

LABATY Thierry

RIVOIRE Marie-Claude

DAHMANI Kheira

### 8 habitants présents dont 7 concernés par la problématique rue Degeyter et rues avoisinantes.

Pour rappel, la rue Degeyter est une rue privée.

La réunion a porté principalement sur les problématiques de stationnement et de circulation.

#### 1/ Demande d'abri bus arrêt Cité SNCF

La demande est évoquée depuis de nombreuses années par les habitants mais elle n'a jamais abouti. Les habitants sont informés que pour effectuer la demande, il convient de faire un mail à M. Francis GIACOMIN [fgiacomin@grandlyon.com](mailto:fgiacomin@grandlyon.com) qui fera une étude de faisabilité en fonction de la priorisation des demandes sur l'ensemble de la Métropole.

A noter : un tirage de câble devra être effectué pour les raccords électriques.

#### 2/ Rue Eugène Pottier

Stationnements gênants, vitesse excessive.

Modification du sens de circulation : peut-on l'envisager (afin de limiter la vitesse) ?

Une demande en ce sens est formulée à la Métropole de Lyon.

#### 2/ Rue Gabriel Péri

Présence de plants de végétaux épineux qui gênent la circulation des piétons. Possible danger si les épines blessent le visage des piétons.

Prévoir l'enlèvement de ces plants de végétaux.

#### 4/ Rue Degeyter

Cette rue est source de nombreux problèmes :

- Vitesse excessive (panneau 30 km non respecté)
- Circulation piétonne dangereuse (notamment de collégiens)
- Non respect du panneau de sens interdit
- Problème de visibilité au niveau de l'intersection avec la rue Gabriel Péri
- Nombreux stationnements anarchiques
- Passage d'environ 50 familles qui déposent et récupèrent leurs enfants à la crèche Saperlipopette
- Trottoirs inexistant sur une partie de la rue (en haut de la rue)
- Trace de peinture sur le sol qui contribue à détériorer l'image de la rue
- Demande de passage régulier de la police municipale pour verbalisation

La problématique de cette rue :

La rue Degeyter est une rue privée, il appartient donc aux riverains de trouver des solutions à l'ensemble des questions évoquées. Les riverains ont refusé il y a plusieurs années de transformer le statut de cette rue en voie publique.

2 riverains ont accepté de contacter les autres propriétaires afin d'organiser une concertation pour envisager des solutions pérennes. Ces 2 référents sont identifiés par le pôle Conseil de quartier.

Solutions possibles évoquées :

- Mise en place du stationnement alterné pour « casser la vitesse »
- Mettre des plots ou une barrière pour rendre la rue accessible uniquement aux riverains Il a été convenu que du marquage au sol en quinconce serait effectué (par les riverains) et il est proposé qu'une "zone de rencontre" soit installée en début de rue à l'angle de la rue G.Péri. La demande sera faite à la Métropole de Lyon, gestionnaire de la voirie, pour la réalisation de cette zone de rencontre. Cette solution est soumise à approbation de la part de la Métropole de Lyon. Ces indications de travaux étant à la charge des riverains, une concertation est nécessaire pour les valider.

La domanialité de la portion sud de la rue Degeyter est **publique**. L'immeuble récemment construit n'empiète pas sur la chaussée : l'implantation de la construction reste dans la limite cadastrale.

Ainsi, cette portion de voie demeure sans trottoir, ce qui justifie d'autant plus la mise en place d'une zone de rencontre.

La DUPS a constaté le passage d'au moins 3 véhicules circulant en sens interdit.

Des consignes seront données aux équipages police Municipale afin de procéder à des contrôles une fois le marquage au sol effectué.

---

**Confirmation de la prochaine permanence**

**PAS DE PERMANENCE EN JANVIER DU FAIT DU CONTEXTE SANITAIRE**